

Document

Des manoeuvres comptables ont précédé la chute de Lehman. (13.03)

Reuters – 12.03

S'il n'y a pas eu de malversation généralisée, des manoeuvres comptables ont précédé la chute de la banque Lehman Brothers en septembre 2008, qui était sans doute déjà insolvable deux semaines avant sa faillite, a conclu un expert mandaté par la justice américaine.

Anton Valukas, président du cabinet juridique Jenner & Block, a rédigé, après une enquête de plus d'un an, un rapport de 2.200 pages sur la faillite du 15 septembre 2008 qui précipita la crise financière mondiale.

Dans ce document rendu public jeudi, l'expert juge que si l'on "peut s'interroger rétrospectivement" sur certaines décisions de la direction de Lehman, et que les procédures de valorisation des actifs "ont peut-être été incorrectes", les dirigeants du groupe ne peuvent être selon lui jugés responsables de l'effondrement de la banque.

Il n'exclut pas cependant la possibilité de demandes de dédommagement, de la part de l'organe chargé de liquider les avoirs de Lehman, contre l'ancien directeur général Dick Fuld, et les directeurs financiers Chris O'Meara, Erin Callan et Ian Lowitt qui "ont supervisé et certifié des déclarations trompeuses".

Anton Valukas juge aussi possible des poursuites contre le cabinet d'audit Ernst & Young pour négligence et faute professionnelle.

L'expert souligne également que les actions entreprises dans les jours précédant la faillite de Lehman par ses concurrentes JP Morgan et Citigroup pour réclamer de nouvelles garanties ont réduit les liquidités disponibles de la banque et pourraient avoir accéléré sa chute.

Le rapport révèle en détail comment une manoeuvre comptable, baptisée "Repo 105", utilisée dans le seul but de manipuler les comptes de Lehman, a contribué à l'effondrement de la banque.

Ce "truc", a conclu Anton Valukas, remonte à 2001 et a été employé sans que les investisseurs ou les régulateurs en soient avertis. Il faisait croire que Lehman réduisait en 2008 son niveau global d'endettement, ce qui n'était pas le cas.

L'expert estime que Lehman pourrait avoir été insolvable dès le 2 septembre, même s'il n'a déclaré faillite que le 15.

La publication du rapport a été autorisée par le juge des faillites James Peck. Selon la loi américaine sur les faillites, un expert peut être mandaté dès lors que quelqu'un en fait la demande et que le tribunal évalue les dettes de la société à plus de cinq millions de dollars.

Lehman, qui avait plus de 600 milliards de dollars d'avoir au moment de sa faillite, compte présenter dans le courant du mois un plan de réorganisation qui expliquera ce que compte faire la banque pour achever sa procédure de liquidation.